

---

## Annonce du conseil-général de la commune de Nevers de 600 chemises mises à disposition pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Annonce du conseil-général de la commune de Nevers de 600 chemises mises à disposition pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 27 nivôse an II (16 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 377-378;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36232\\_t2\\_0377\\_0000\\_13](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36232_t2_0377_0000_13)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 2

**Le citoyen Ehrman, représentant du peuple près l'armée de la Moselle, offre, sur l'autel de la patrie, une chaîne de montre en or et dix louis (1).**

VOULLAND, secrétaire, fait lecture de la lettre suivante :

[Sarrebruck, 27 frim. II] (2)

« J'aimois une jeune républicaine pendant six ans. Ses vertus, son esprit et ses talens m'avoient rendu le plus heureux des mortels. Des circonstances malheureuses m'ont ravi ce trésor. Sa main appartient aujourd'hui à un autre, plus heureux que moi. Nous nous aimons encore comme frère et sœur. Elle a gardé mon portrait, mais sa délicatesse ne lui a pas permis de garder une montre avec une chaîne. La montre porte son chiffre, je la garderai. Chaque minute rappellera à l'homme une époque de son bonheur, et un devoir au citoyen. J'offre ma chaîne d'or en présent de noces à l'amante, la plus constante, la plus fidèle de l'univers, à la République française. »

EHRMANN

à l'heure de mon départ pour Strasbourg

P. S. Je crois posséder encore à Paris quelques cadavres d'or au coin de Capet. Si je les trouve je les ferai enterrer dans le creuset national. (*Le style de cette lettre a égayé un moment l'Assemblée*) (3).

VOULLAND annonce que ces cadavres sont dix louis d'or; il les dépose sur le bureau, au nom de son collègue (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

## 3

**Les administrateurs du district de Roanne adressent à la Convention nationale l'état de l'argenterie des églises du district de ce nom, envoyée à la trésorerie, montant à 896 marcs 4 onces 5 gros (6).**

Mention honorable, insertion au bulletin (7).

[Roanne, 21 niv. II. Au présid. de la Conv.] (8)

« Citoyen Représentant,

Nous venons d'adresser à la Trésorerie de la Convention nationale et de remettre au bureau

(1) P.V., XXIX, 272.

(2) C. 288, pl. 879, p. 11. *Mon.*, XIX, 233; *Ann. R. F.*, n° 49; *Batave*, p. 1351; *J. Lois*, n° 476; *C. Eg.*, p. 131; *J. Mont.*, p. 518; *Débats*, n° 484, p. 386; *Ann. patr.*, p. 1709; *F. S. P.*, n° 198. Mention dans *J. Sablier*, n° 1081; *J. Fr.*, n° 480; *Abrév. univ.*, p. 1532; *C. univ.*, 27 niv., p. 3. Reproduit dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 251.

(3) *J. Lois*, n° 476.

(4) *J. Matin*, n° 529.

(5) *B<sup>in</sup>*, 27 niv.

(6) P.V., XXIX, 272. Mention dans *Mon.*, XIX, 234; *J. Sablier*, n° 1081; *J. Fr.*, n° 480; *J. Paris*, p. 1541.

(7) *B<sup>in</sup>*, 27 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(8) C. 288, pl. 879, p. 9.

de la messagerie de cette commune deux caisses contenant 886 marcs 4 onces 5 gros d'argenterie provenant soit des églises du district, soit des émigrés et des détenus.

L'administration du district t'invite à faire agréer cet envoi à la Convention nationale et lui en faire hommage tant au nom des administrateurs du district de Roanne que des citoyens qui l'habitent, qui tous invitent la Convention nationale à rester à son poste jusqu'à ce que la République une et indivisible ait triomphé de tous ses ennemis.

L'administration écrit par ce même courrier au citoyen Moulin ton collègue pour que, de concert, vous veuillez vous charger de remplir les vœux de vos concitoyens. »

VALLY (présid.), DURET (administr.), P. AUGAGNIEUR, QAMBLOT, PUVASON (?)

## 4

**Le citoyen Sautereau, député, demande et obtient un congé pour rendre les derniers devoirs à son épouse, et donner ses soins à sa famille (1).**

Accordé (2).

[Paris, 25 niv. II] (3)

« Citoyen Président,

Ma femme est attaquée depuis deux mois d'une maladie dont les progrès m'inspirent les plus vives alarmes et l'on veut profiter de sa triste situation et de mon absence pour nous arracher une partie de notre faible patrimoine. Epoux, je dois des soins à une compagne qui m'a prodigué les siens toutes les fois qu'ils m'ont été nécessaires et la qualité de père m'impose l'obligation non moins sacrée de défendre le bien qui peut seul assurer la subsistance de ma famille. Pour remplir ces deux grands devoirs, j'ai besoin d'aller passer quelque temps chez moi, et je prie, en conséquence, la Convention nationale de m'accorder un congé de 15 jours: c'est le seul que j'ai demandé depuis plus de 26 mois que j'ai l'honneur d'être un des Représentants du Peuple, et j'espère que l'Assemblée instruite des motifs puissants qui me déterminent à solliciter cette grâce, ne me la refusera pas. S. et F. »

SAUTEREAU, député de la Nièvre.

## 5

**Le conseil-général de la commune de Nevers annonce qu'il a à sa disposition 600 et quelques chemises pour les défenseurs de la République (4).**

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XXIX, 272; *J. Sablier*, n° 1081.

(2) Mention de l'écriture de Clauzel.

(3) C. 288, pl. 882, p. 17.

(4) P.V., XXIX, 272. Mention dans *Mon.*, XIX, 233; *M. U.*, XXXV, 440; *C. Eg.*, p. 130; *J. Sablier*, n° 1081; *Ann. patr.*, 1710; *J. Fr.*, n° 480.

(5) *B<sup>in</sup>*, 27 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

[Nerers, 22 niv. II] (1)

« Citoyens Législateurs,

Nous vous prévenons que nous avons recueilli dans le sein de notre cité, 600 et quelques chemises qui sont à la disposition de nos frères d'armes et qui n'attendent pour être expédiés, que la désignation du dépôt pour lequel on doit les faire partir. Le patriotisme de nos concitoyens nous fait espérer qu'ils ne borneront point à cela le désir qu'ils ont de venir au secours de ceux qui exposent leurs vies pour le maintien de notre liberté et de nos droits. Salut et fraternité. Vive la République une et indivisible. »

FLAMEN (*maire*), BESANCON, BOURGOINC (*off. mun.*)  
CHELLIER (*off. mun.*), MARTINOT (*off. mun.*),  
DYBONNAIRE (*off. mun.*), EUFERT, STAN, COMMOY,  
BONVALLET, CERIZIER (*agent. nat. provis.*).

## 6

Les officiers municipaux de la commune de Limoges annoncent à la Convention qu'ils viennent d'adresser au comité d'inspection l'argenterie de leurs églises (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Limoges, 22 niv. II] (4)

« Salut et fraternité,

Notre commune ayant renoncé avec enthousiasme à ce culte trompeur dont jusqu'à ce moment, guidée par des apôtres hypocrites en avait fait son idole, nous nous sommes occupés à recueillir tous les effets précieux destinés à son usage, nous en avons formé trois grandes caisses que nous adressons aux membres du Comité d'inspection avec le procès-verbal et l'inventaire. »

DELOMÉNITE (*agent nat.*), DEROCHE l'aîné (*maire*),  
ROULHAC (*off. mun.*), Guil. GINBERT (*off. mun.*),  
J. BREZ (*off. mun.*).

## 7

La société républicaine d'Amboise fait connaître à la Convention la joie qu'elle a éprouvée par les victoires remportées sur les ennemis, et annonce qu'elle a déjà 700 liv. pour l'équipement d'un cavalier, et qu'elle fait passer 710 liv. en don patriotique (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[Amboise, s. d.] (7)

« Représentans du Peuple,

Serions-nous donc les derniers à nous applaudir des triomphes que la République vient de remporter sur tous ses ennemis ? Non, la joie qu'ils nous causent est trop grande pour ne pas se répandre et arriver jusqu'à la représentation nationale qui les a préparés et dirigés.

Oh ! si vous aviez pu lire dans nos cœurs quand nous avons appris la conquête de l'in-

fâme Toulon et les succès des armées de la Moselle et du Rhin, vous eussiez dit : Voilà de vrais Républicains, des amants de la Liberté.

Nous ne faisons pas grand bruit et nous n'attendons pas les cris de la patrie pour satisfaire à ses besoins.

Dès les premiers moments de la Révolution, Amboise se montra patriote. Il n'est peut-être pas de commune qui, en raison de sa population, ait fourni plus de défenseurs. 400 jeunes citoyens, des pères de famille se sont enrôlés volontairement dans les différents bataillons du département, ni qui, en raison de la faiblesse de ses moyens, ait fait plus de dons patriotiques.

Faut-il voir nos guerriers ? Nos concitoyens se dépouillent. Faut-il les armer ? ils se désarment. Au premier son du tocsin, lors de l'explosion de l'abominable rébellion de la Vendée, nous nous sommes portés en masse contre les brigands arrivés à Angers, nous avons demandé où ils étoient et on ne nous les a pas montrés. La jeunesse et beaucoup de pères de famille sont restés pour les aller chercher.

Oh ! que cette infernale Vendée nous a fait de maux, que ceux qui ont prolongé sa durée sont coupables à nos yeux et envers la patrie et qu'il était temps qu'elle fut enfin exterminée.

A peine le culte de la Raison est-il en honneur que nous nous hâtons de l'embrasser, de lui consacrer un temple et d'abjurer tout autre culte, et que tout ce qu'il y avait de métaux précieux et utiles dans les temples du ci-devant fanatisme est déposé sur l'autel de la patrie. C'est le 30 brumaire que nous avons rendu le premier hommage à la Raison.

Dernièrement, le représentant du peuple Guimbertau nous écrit que nos braves guerriers, les exterminateurs des brigands manquent de souliers. En moins de douze heures tout ce qu'il y avait de souliers dans la commune est rassemblé, emballé et envoyé au représentant du peuple.

Enfin, Pères de la patrie, nous vous annonçons que nous avons déjà recueilli dans le sein de la Société une somme de 700 l. pour l'équipement d'un cavalier et que toutes nos femmes, nos filles s'occupent actuellement à faire des chemises, des guêtres pour l'habillement du premier bataillon de la première réquisition et que les dons se multiplient, soit dans les administrations, soit dans les comités de sections.

Nous vous adressons 600 l. en écus et 110 l. en assignats, une paire de boucles, un étui et un cachet, le tout d'argent provenant de différens dons pour les défenseurs de la patrie.

Mais, Citoyens Représentans, nous croirons n'avoir rien fait tant qu'il nous restera quelque chose à faire pour la mère commune. Vous aussi n'abandonnez pas, ne relâchez pas les rênes du gouvernement, faites punir tous les trahîtres. Que le glaive de la loi se promène et frappe tout ce qui s'élèverait contre l'unité et l'indivisibilité de la République.

Nous n'entendons, nous ne reconnoissons qu'un cri : la République ou la Mort. C'est la Montagne qui nous a assuré la République. Vive la Montagne, toute la Convention nationale est la Montagne. Vive la République. »

BOURGUILLE, GILLET, BOUREAU, GUIOT (*v.-présid.*),  
GUIOT, GUESTIN, GUIOT, GENTY, LAVAL, PILLE-  
RAULT, JOUVENEL, GUISTINT, BOULLET, GILLES,  
GUERARD, LESGURD fils, BONGENDRE [et 59 autres  
signatures].

(1) C. 288, pl. 879, p. 8.

(2) P.V., XXIX, 272.

(3) B<sup>n</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>a</sup>).

(4) C. 288, pl. 887, p. 30.

(5) P.V., XXIX, 272.

(6) B<sup>n</sup>, 27 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>a</sup>).

(7) C. 288, pl. 879, p. 1.